

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2014

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER, Adjoints,
Damien JASPARD, Pierre MAUCOURT, Nathalie SIEFERT-BERTRAND, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Laetitia SENAND DELAÎTRE qui donne procuration à Pierre MAUCOURT.

ABSENTS NON EXCUSES: NEANT

Monsieur le Monsieur Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 23 Janvier 2014 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Pascal THIERY est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

2014 /02/01. LOCATION LOGEMENT DE VEZON

Monsieur le Maire rappelle la location du logement venant à échéance au 28 Février 2014. Il fait part au Conseil d'une demande de renouvellement de location pour une période de 2 mois.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la location du logement communal de Vezon 70,rue des Vignerons pour une durée de deux mois soit jusqu'au 30 Avril 2014 fixant la même redevance mensuelle à 320,00 € et charge Monsieur le Maire de signer la convention d'occupation précaire et révocable du domaine public communal avec les locataires.

2014 /02/02. BATIMENT COMMUNAL DE VEZON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la mise en vente du bâtiment communal de Vezon 70, rue des Vignerons. Il fait part de la réception d'une offre de prix et sollicite l'avis du Conseil.

Considérant la conservation de la façade de ce bâtiment mentionnée au Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que ce bâtiment communal (mairie-école-logement) sera voué à un changement de destination d'occupation ;

Considérant que l'éventuel acquéreur souhaite réaliser des travaux de rénovation et de réaménagement en logements sur le bâtiment existant et la construction de deux pavillons sur le terrain y adossé ;

Après un large débat, le Conseil municipal a à l'unanimité :

- *maintient sa décision de vendre la propriété communale sise à Vezon 70, rue des Vignerons cadastrée section 2 parcelle 155 d'une superficie de 4a 37ca en zone UA et attenant section 2 parcelle 151 d'une superficie de 8a 50ca ;*
- *accepte l'offre présentée au prix de 250 000 € ;*
- *charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous documents afférents à cette affaire.*

DIVERS :

- *Elections municipales le Dimanche 23 Mars 2014 : le bureau de vote de Vezon est transféré à la nouvelle école : Ensemble Educatif des Côtes.*
- *FEP : Assemblée Générale le 07 Mars 2014 – Nettoyage de Printemps le 22 Mars 2014.*

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 28 Février 2014

Le Maire,

P.MUEL